



Liège, le 20 mai 2014

Communiqué

Après la publication ce matin dans le journal « La Meuse » Liège d'un article expliquant que 10 ex-travailleurs d'ArcelorMittal ont entamé une action en justice, les organisations syndicales tiennent à préciser certains points concernant le reclassement des travailleurs au sein des pôles compétences et démantèlement de l'UDIL.GE.

Cette mise au point s'impose après les nombreux coups de fil reçus ce matin à la FGTB, émanant de nombreux travailleurs de ArcelorMittal qui craignent légitimement que ce type d'action ne finisse par réduire à néant tous les efforts qui ont été fournis dans le cadre de la fermeture d'une série d'outils de ArcelorMittal Liège.

- 1) Pendant deux ans, les travailleurs ont été mis en chômage économique par ArcelorMittal. Ils n'ont pas à ce moment intenté d'action contre leur employeur. Pourtant à ce moment-là, et contrairement à aujourd'hui, ils perdaient de l'argent par rapport à leur salaire.
- 2) Il est inexact de dire que ce sont les pouvoirs publiques qui payent ces travailleurs. Ce serait le cas si l'usine était, comme ArcelorMittal l'avait souhaité, totalement en chômage. Dans le cas présent, ArcelorMittal contribue pour une moitié à la rémunération des travailleurs en question. On peut donc considérer que les accords conclus avec les organisations syndicales ont permis de faire supporter par ArcelorMittal une partie des coûts sociaux de sa politique industrielle.
- 3) Si la cellule de démantèlement n'est effectivement pas en fonctionnement concret aujourd'hui, il s'agit uniquement d'une conséquence de l'inaction du groupe ArcelorMittal dans le démantèlement.
Lorsque le groupe se sera mis en ordre de marche à ce plan là, le travail de démantèlement reprendra son cours : 4 entreprises (en association momentanée), 3 à Liège et 1 à Charleroi, sont d'ores et déjà prêtes à entamer les opérations avec les travailleurs de la cellule.
- 4) Le mécanisme qui a été mis en place est un mécanisme complètement innovant qui n'a jamais été imaginé jusqu'ici, ni à Liège ni en Wallonie. Il s'agit pour les travailleurs concernés d'une manière de sortir honorablement d'une situation socialement désastreuse.
Certes, l'idéal eut été qu' ArcelorMittal maintienne ses outils à Liège mais le mécanisme mis en place avec l'accord de la Région wallonne procure effectivement de l'emploi à un niveau de rémunération totalement équivalent à ce qui était dans le groupe ArcelorMittal.



- 2 -

- 5) Cette sortie n'est pas innocente politiquement à quelques jours des élections et il paraît évident que certains groupuscules préfèrent risquer l'avenir de près de 3 000 travailleurs en dénonçant erronément un mécanisme qui a été approuvé par l'ensemble des travailleurs de ArcelorMittal.

Pour la **CNE**,
Pascal Filipozzi
Président de la délégation AM
Gsm : 0478/43.97.40

Pour **ACV-CSC METEA**,
Pietro Gettino,
Président de la délégation AM
Gsm : 0479/99.97.10

Pour le **SETCa Liège**,

Francis Lamberg.
Secrétaire Permanent.
Gsm : 0486/73.27.64

Pour la **FGTB Métal Liège-Luxembourg**,

Jean-Luc Lallemand,
Président de la délégation AM
Gsm : 0496/97.46.24